



Saisie attribution sans en etre informé

Par **mimile2750**, le **23/12/2009 à 20:42**

Bonjour,rnJ'ai eu une saisie attribution sur mon compte sans en avoir été informé au préalable par l'huissier.rnEn effet je n'ai reçu ni courrier, ni lettre A/R, ni notification,ni avis de passage.RIENrnEn a t-il le droit?

Par **superve**, le **05/01/2010 à 01:00**

Bonjourrnla délivrance d'une saisie attribution suppose l'existence d'un titre exécutoire rendu à votre encontre.rnrnCe titre a du vous être préalablement signifié.rnrnHormis cette simple formalité, l'huissier de justice n'a bien évidemment pas l'obligation de vous informer de la délivrance de la saisie, puisqu'il s'agit d'une mesure basée principalement sur la surprise.

Par **mimile2750**, le **05/01/2010 à 17:51**

c'est en vertu d'un bail commercial notarié pour le reglement d'un impot foncier mais aucun montant n'est mentionné dessus et ni mon proprietairen ni l'huissier n'ont jugé utile de m'envoyer un courrier pour m'en donner le montant.rnMerci pour votre réponse.